

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

N° DCS 21/2024**OBJET****MODIFICATION DES MEMBRES
DU COMITE SYNDICAL –
COMMUNE DE LA BREE LES
BAINS**Date de la convocation le :
15 novembre 2024Délibération transmise au
représentant de l'Etat le 05
décembre 2024.Liste des délibérations publiée sur
le site internet du complexe sportif
de l'Oumièrre le 10 décembre 2024.
complexe-sportif-de-loumiere.com**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S****Séance du mercredi 04 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'Île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumièrre à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes Agnès DENIEAU, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, David BOSC, Carlos LOGRADO.

Absents excusés : Mme Barbara DESNOYER, M. Sylvain NOUET.

Pouvoir : M. Sylvain NOUET a donné pouvoir à Mme Patricia PETIT.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer
valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumièrre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du comité. M. Davis BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 21/2024**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE
SYNDICAL - COMMUNE DE LA BREE LES BAINS**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIFICES,

Vu la délibération du comité syndical n°14/2020 du 16 juillet 2020 désignant madame Souraya BERRO comme membre titulaire représentant la commune de La Brée Les Bains.

Vu la délibération du comité syndical n°13/2023 du 10 mai 2023 désignant monsieur David BOSC comme membre titulaire représentant la commune de La Brée Les Bains.

Vu la délibération du comité syndical n°17/2024 du 25 septembre 2024 désignant monsieur Carlos LOGRADO comme suppléant représentant la commune de La Brée.

Eu égard au décès de Madame Souraya BERRO,

Considérant la délibération du conseil municipal du mercredi 16 octobre 2024 redéfinissant comme membres titulaires du SIFICES, **Monsieur David BOSC** et

Monsieur Carlos LOGRADO. Nomme **Monsieur Frédéric MOULUN** comme membre suppléant.

LE COMITÉ SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE.

Article 1 : PROCÉDE à l'installation de Monsieur Carlos LOGRADO en qualité de délégué titulaire du SIFICES.

Article 2 : PROCEDE à l'installation de Monsieur Frédéric MOULUN comme membre suppléant.

Article 3 : MAINTIENT Monsieur David BOSC en tant que membre titulaire.

Article 4 : CONFIRME que les autres membres du comité syndical restent inchangés.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 05 décembre 2024.

